

## Présidence

**Dossier suivi par**  
Carine LAFAURE  
Tél. 04.74.45.47.04  
[carine.lafaure@ain.chambagri.fr](mailto:carine.lafaure@ain.chambagri.fr)

Nos réf. I:\1-  
Bureautique\07\_Territoire\_Dvlpt\_loc  
al\0702\_Urbanisme\01\070204\_Proc  
édures\_urba\Documents\_urba\PLU\V  
IRIGNIN\Rev°\_Elab°\LH\_révis.Virigni  
n 2021.doc

**Chambre d'Agriculture de l'Ain**  
4 avenue du Champ de foire  
BP 84  
01003 Bourg en Bresse  
Tél : 04 74 45 47 43  
Email : [accueil@ain.chambagri.fr](mailto:accueil@ain.chambagri.fr)

MADAME LE MAIRE  
MAIRIE DE VIRIGNIN  
570 AVENUE DU BUGEY  
01300 VIRIGNIN

Bourg-en-Bresse, le 26 mars 2021

Objet : Révision du PLU de VIRIGNIN  
- Avis -

Madame le Maire,

Par un courrier réceptionné le 13 janvier 2021, conformément aux articles L.132.9 et L.153-17 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de VIRIGNIN, arrêté par le conseil municipal de la commune le 16 décembre 2020. Nous vous en remercions.

L'examen de votre projet nous conduit à formuler les remarques suivantes :

## Rapport de présentation

### DIAGNOSTIC AGRICOLE

Dans notre dernier avis du 13 octobre 2017, nous demandions que le diagnostic agricole soit complété par des cartographies permettant de mieux appréhender les enjeux agricoles. Nous souhaitons notamment trouver une cartographie des parcelles agricoles stratégiques et en particulier la carte des parcelles classées en AOC viticole. Nous demandons également que la localisation des sièges d'exploitation et sites agricoles soit identifiée. Nous n'avons pas retrouvé ces éléments dans votre nouveau document et nous le regrettons.

## **JUSTIFICATION DU DIAGNOSTIC**

Nous nous félicitons de l'effort de limitation important que vous mettez en œuvre dans votre PLU, en privilégiant l'urbanisation à l'intérieur du tissu urbain car vous le savez, la préservation du foncier agricole reste notre priorité.

Néanmoins, nous vous avons fait part de nos réticences quant à l'extension de la zone d'activités Actipôle. Il semble en effet qu'une zone agricole à fort potentiel agronomique soit impactée par une partie de cette extension. Aussi, nous demandons à nouveau la mise en œuvre d'une étude d'impact agricole précise afin de redéfinir le tracé de cette zone et faire en sorte qu'il impacte le moins possible le potentiel agricole du secteur.

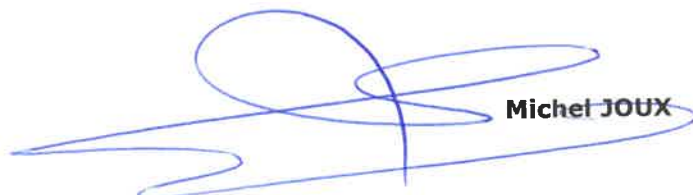
D'autre part, nous regrettons que ce projet ne s'inscrive pas dans l'objectif de « zéro artificialisation nette » fixé par le Plan biodiversité de 2018 et figurant dans le projet de loi Climat et que ce nouvel arrêt de votre projet n'ait pas permis cette réflexion.

Au regard de ces éléments, nous émettons un **AVIS RESERVE**.

Nous espérons que vous comprendrez que ces remarques visent à maintenir et à développer l'agriculture sur votre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président**



**Michel JOUX**